

Le compte administratif 2021

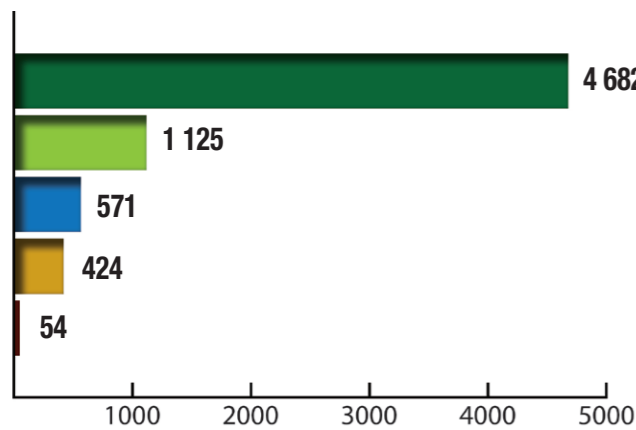
Le compte administratif reprend l'ensemble des dépenses réelles de la commune et les recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

Pour la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante, les recettes sont de 6 856 147 € et les dépenses de 6 649 796 €. L'excédent de 206 351 € est affecté à l'investissement.

Pour la section d'investissement, les recettes sont de 13 440 489 € et les dépenses de 12 721 603 €, ce qui induit un excédent de 718 886 €. Elle a progressé en raison du refinancement d'une dette antérieure pour un montant de 5 055 000 €.

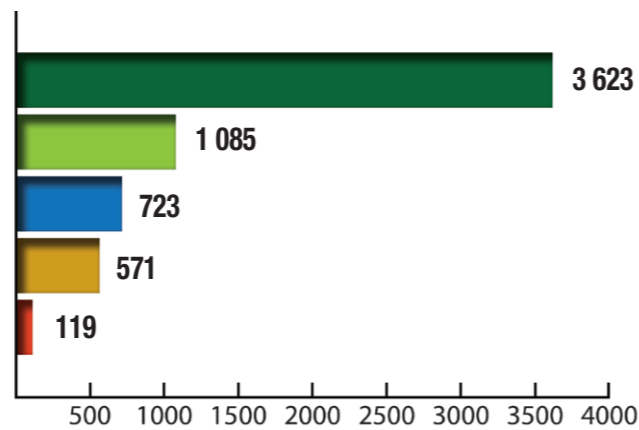
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Principales recettes (En milliers d'Euros)



- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Recettes diverses
- Produits des services
- Produits financiers

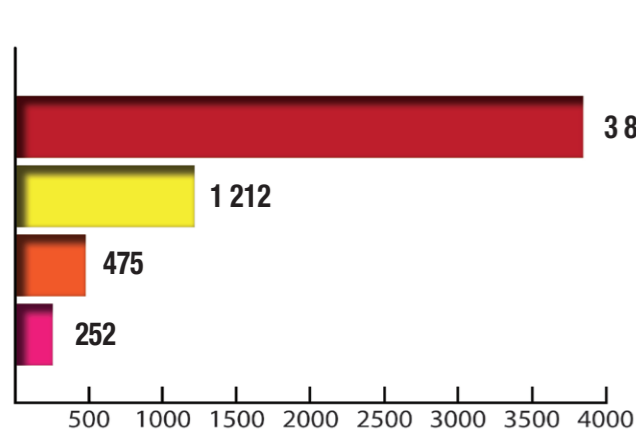
Principales dépenses (En milliers d'Euros)



- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières

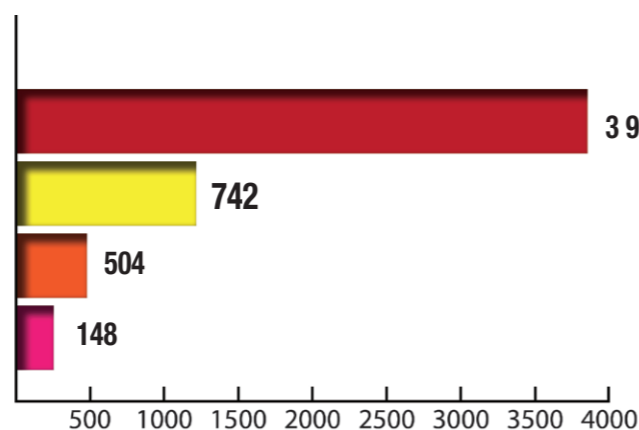
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Principales recettes (En milliers d'Euros)



- Emprunts
- Subventions d'équipement
- Dotations et fonds divers
- Autres immobilisations financières

Principales dépenses (En milliers d'Euros)



- Equipements, travaux
- Subventions d'équipement
- Remboursement d'emprunts
- Financement d'acquisitions

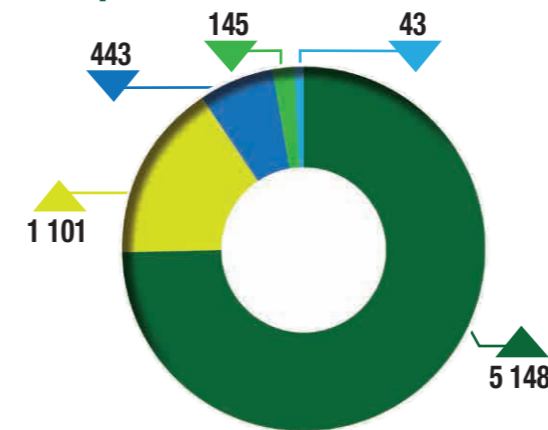
Le budget prévisionnel 2022

Le budget de fonctionnement s'élève à 8 476 254 € et le budget d'investissement à 6 685 618 €. Ce budget a été présenté par Jacques Lardans, adjoint aux finances, lors du conseil municipal du 31 mars 2022 et a été adopté en séance.

Le budget communal est affecté par différents facteurs exogènes : conséquences de la pandémie sur l'économie mondiale et locale (inflation, approvisionnement en matériaux...) et de la guerre en Ukraine (tension sur le cours des énergies et de certains produits agricoles, rupture d'approvisionnement...). D'autres facteurs pourraient venir impacter le budget des collectivités comme l'augmentation de l'indice de rémunération des fonctionnaires annoncée pour cet été mais sans aucun chiffrage précis. Malgré ces incertitudes, les dépenses de personnel restent contenues (-1 %) grâce à une amélioration de la crise sanitaire qui permettra de limiter les recrutements de contractuels dans les écoles et au centre de loisirs. Le poids de la dette diminue de 25 % grâce aux renégociations d'emprunt réalisées en 2021.

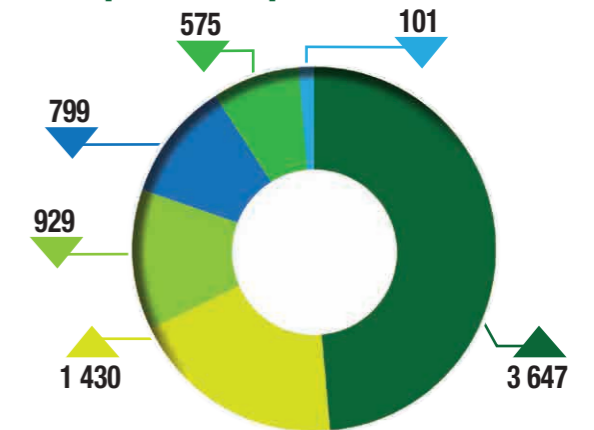
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Principales recettes (En milliers d'Euros)



- Fiscalité locale directe
- Dotations, subventions, participations
- Produits des services et du domaine
- Autres produits de gestion courante
- Remboursement par la Métropole

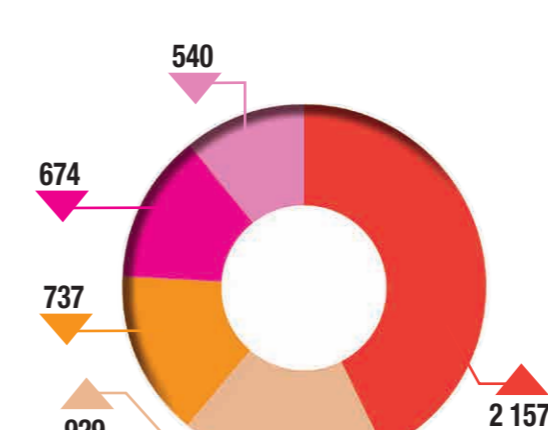
Principales dépenses (En milliers d'Euros)



- Dépenses de personnel
- Charges à caractère général
- Amortissements
- Subventions CCAS et associations
- Versement à la Métropole
- Charges financières

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

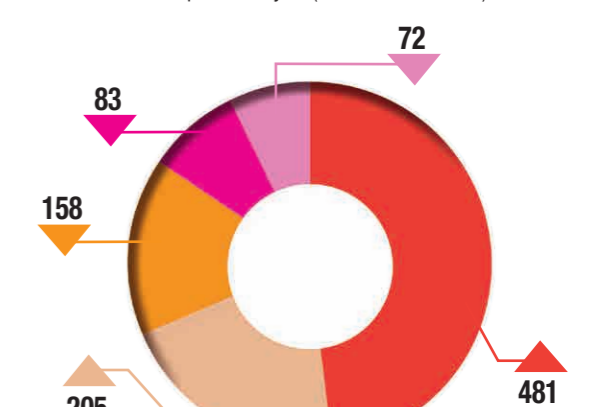
Principales recettes (En milliers d'Euros)



- Subventions d'équipement
- Amortissements
- Emprunts
- Dotations
- Ventes

Principales dépenses (En milliers d'Euros)

Hors Espace-Brajon (3 111 000 Euros)



- Cadre de vie
- Matériel, véhicule, mobilier
- Mise aux normes
- Modernisation
- Amélioration du patrimoine

Les principaux projets 2022

Réaménagement de l'espace Bernard-Brajon



Restauration de l'église d'Opme



Réaménagement du réfectoire et travaux d'accessibilité à l'école Louise-Michel



Rénovation des vestiaires de rugby



Etudes pour la nouvelle caserne de gendarmerie



Budget participatif



Les taux d'imposition de la commune en 2022

Dans un contexte de tensions économiques réelles liées à la fois aux conséquences d'un très fort rebond de la demande dans un certain nombre de secteurs, notamment le bâtiment, mais aussi au conflit en Ukraine, l'ambition de la municipalité en termes de maintien des services à la population et de cadre de vie ne peut s'accomplir sans une augmentation des taux d'imposition.

La section de fonctionnement est affectée depuis plusieurs années par l'augmentation de l'attribution de compensation versée à Clermont Auvergne Métropole et la baisse de la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat. D'autres facteurs conjoncturels comme l'augmentation du prix de l'énergie mais aussi la hausse du prix et du nombre des repas servis par le syndicat intercommunal à vocation unique ou celle des assurances sont à prendre en considération à court et moyen terme. Une éventuelle augmentation du point d'indice de la fonction publique, qui sert de base au calcul de la rémunération des agents publics, est également à anticiper.

Améliorer l'autofinancement

La commune doit améliorer sa capacité nette d'autofinancement en augmentant une partie de ses recettes fiscales. L'autofinancement (ou épargne brute) est la différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement de la commune. Cet excédent abonde les recettes de la section d'investissement et permet de limiter les emprunts. Il est nécessaire pour financer des équipements, travaux ou acquisitions. Pour maintenir cette épargne, des efforts ont été faits depuis 2014 pour réduire les dépenses de fonctionnement sans augmenter les impôts et ce malgré la baisse des dotations versées par l'Etat aux communes.

Un pouvoir fiscal limité

Les impôts locaux sont constitués d'impôts directs (taxes foncières) et d'impôts indirects (droits de mutation perçus sur les ventes de biens immobiliers). La réforme de la taxe d'habitation a enlevé aux communes la perception de cette taxe pour les résidences principales. A partir de 2021, pour compenser cette perte, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été attribuée aux communes. Au taux communal de 17,93 % s'est ajouté le taux du département de 20,48 %.

Désormais, les communes ne peuvent délibérer que sur les taux des taxes foncières.

Les nouvelles bases d'imposition

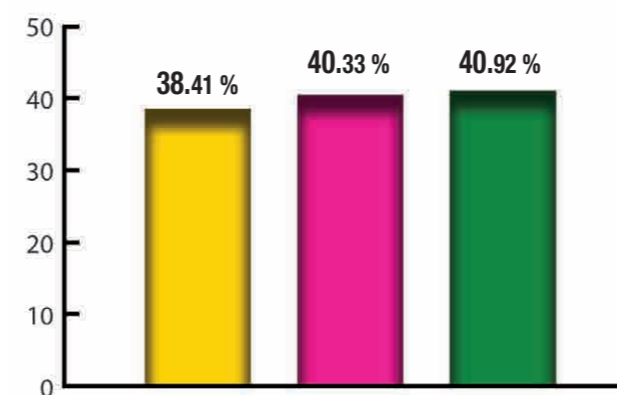
Le 31 mars 2022, le Conseil municipal a fixé les nouveaux taux à :

- ✓ 42 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (38,41 % en 2021)
- ✓ 95 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (86,94 % en 2021)

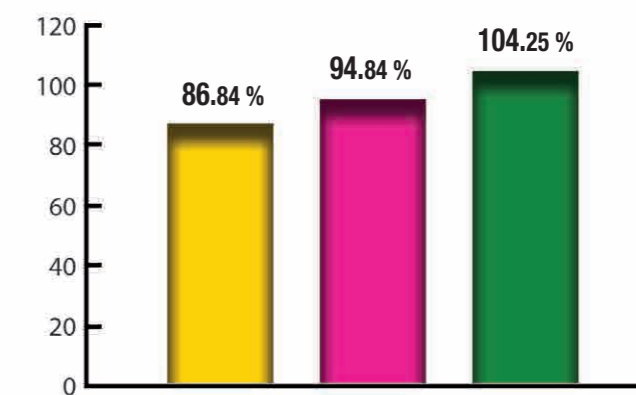
Ce taux sera appliqué à la valeur locative cadastrale (VLC) qui est la base servant à calculer le montant des taxes foncières. Le Code général des impôts prévoit la revalorisation annuelle en fonction de l'indice des prix à la consommation : celle-ci est fixée à 3,4 % pour 2022 (0,2 % en 2021).

En 2021, les taux appliqués à Romagnat étaient inférieurs à ceux des autres communes de la Métropole et des villes de taille comparable du Puy-de-Dôme.

Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2021



Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en 2021



■ Taux de la commune Romagnat
■ Moyenne des taux des communes de Clermont Auvergne Métropole
■ Moyennes des taux des communes de 5 000 à 10 000 habitants du Puy-de-Dôme

Le budget prévisionnel 2022 du CCAS

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, présidé par le maire, a voté le budget prévisionnel de 2022 le 29 mars 2022.

Le budget de fonctionnement s'élève à 888 208 € et le budget d'investissement à 444 384 €.

Les recettes de fonctionnement sont composées pour partie d'une subvention de la commune de 307 000 €.

A noter la forte progression de cette subvention qui est nécessaire pour accompagner la montée en puissance des activités et l'augmentation des charges courantes.

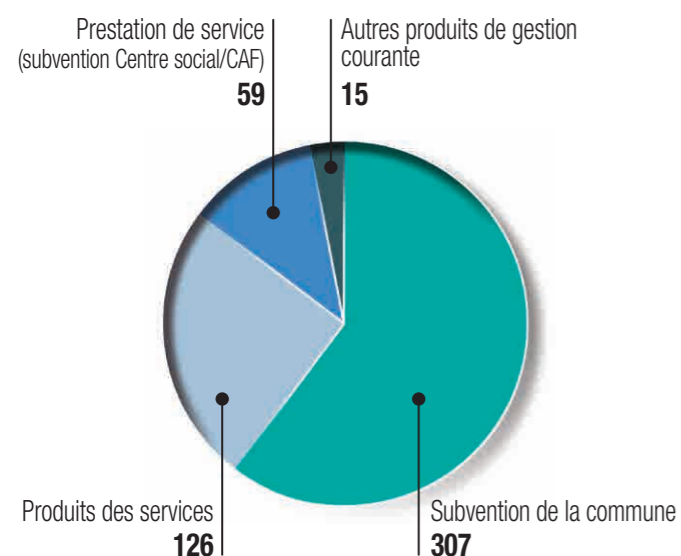
Au sein du CCAS, le multi-accueil dispose d'un budget propre. Son fonctionnement est assuré pour plus de la moitié par une subvention de la commune (portée de 148 000 à 219 000 euros). Les familles participent à hauteur de 18 %. L'essentiel des dépenses de fonctionnement est affecté à la rémunération du personnel.

Budget CCAS

Budget MULTI-ACCUEIL

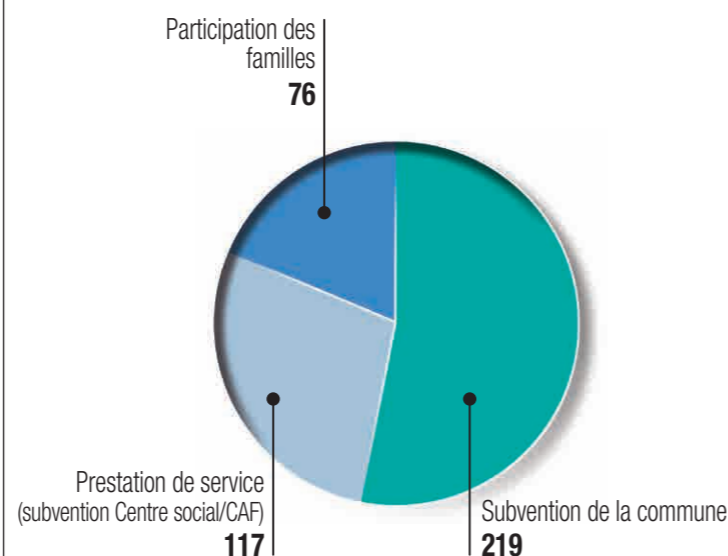
PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(En milliers d'Euros)



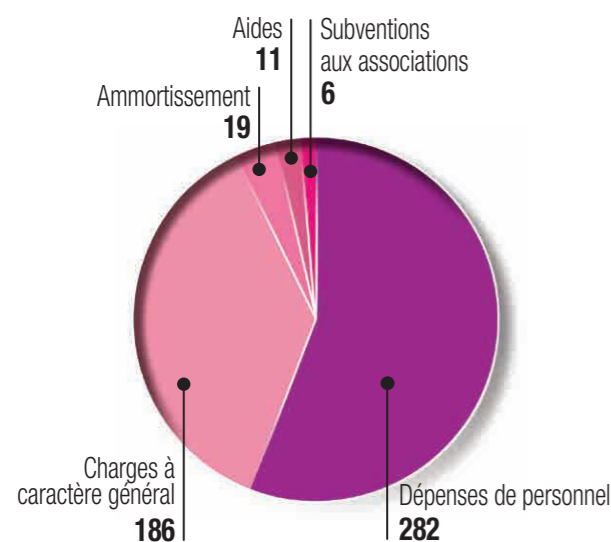
PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(En milliers d'Euros)



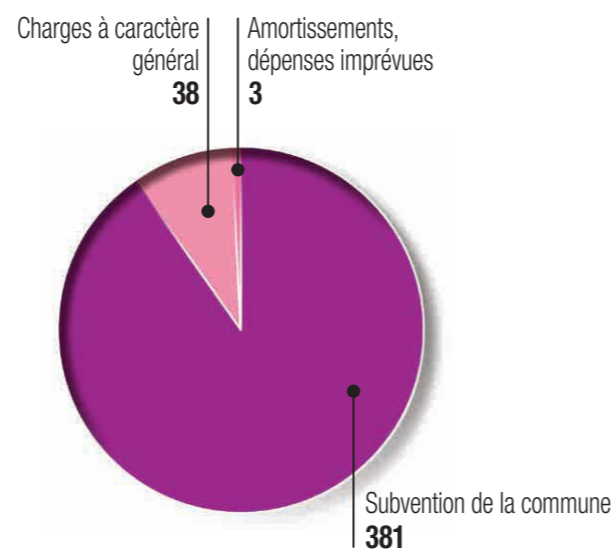
PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

(En milliers d'Euros)



PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

(En milliers d'Euros)



Les subventions 2022

Au regard de la situation et de la réduction de leurs activités, certaines associations n'ont pas demandé de subventions. Lors du conseil municipal du 31 mars 2022 et du conseil d'administration du CCAS du 29 mars, des subventions ont été accordées aux associations qui en ont fait la demande.

A ces montants, s'ajoutent, pour certaines associations, des mises à disposition de personnel, des aides en nature : salles de réunions ou de répétitions, terrains de sports, gymnases, matériels divers ou locaux à usage exclusif.

| | SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT | SUBVENTIONS EXEPTIONNELLES |
|---|-------------------------------|----------------------------|
| ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES PAR LA COMMUNE | 188 033 € | 6 600 € |
| ACOPE (aide à la création) | | 250 € |
| AMAP de Romagnat | 200 € | |
| Amicale Laïque | 670 € | |
| ARMCA | 500 € | 500 € |
| Arverne foot fauteuil | | 1 500 € |
| ASM Romagnat Rugby féminin | 9 000 € | |
| Association Sportive Romagnatoise (ASR) | 40 000 € | |
| Association des donneurs de sang | 450 € | |
| Association Romagnatoise des Artistes Locaux (ARAL) | 200 € | |
| Auvergne Mékong | 250 € | |
| Caracycle | 90 € | |
| Chant'Opme | 250 € | |
| Collège Joliot-Curie Association sportive | 250 € | |
| Colportage | 300 € | |
| Comité de jumelage | 1 500 € | |
| Compagnie théâtrale Whit Jacobson | 200 € | |
| Coopérative scolaire Ecole élémentaire Jacques-Prévert | 2 562 € | |
| Coopérative scolaire Ecole élémentaire Louise-Michel | 1 727 € | |
| Coopérative scolaire Ecole maternelle Jacques-Prévert | 2 057 € | |
| Coopérative scolaire Ecole maternelle Louise-Michel | 1 514 € | |
| Coopérative scolaire Ecole primaire Boris-Vian | 753 € | |
| Comité Social du Personnel Communal | 34 500 € | |
| Eveil romagnatois | 60 500 € | |
| Fête de la rue | | 450 € |
| Foyer Laïque d'Education Populaire (FLEP) | 14 500 € | |
| Foot Loisirs | 320 € | |
| Foyer rural d'Opme | 470 € | |
| Gym ta forme | 280 € | |
| La Pastourelle | 2 000 € | 500 € |
| Prévention routière | 80 € | |
| Les Fessous de Romagnat | | 400 € |
| LPO groupe local | 350 € | |
| Lycée enseignement adapté Opme (association sportive et foyer socio éducatif) | 800 € | |
| Office National des Anciens Combattants | 50 € | |
| Recycl'art | | 3 000 € |
| Romagnat Gym | 2 000 € | |
| Romagnat Tennis Club | 4 250 € | |
| Scouts et guides de France | 400 € | |
| Société de chasse de Romagnat | 600 € | |
| Société de chasse de Saulzet-le-Chaud | 300 € | |
| Souvenir Français | 160 € | |
| Tennis de table Romagnat | 500 € | |
| XC63 | 3 500 € | |
| ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES PAR LE CCAS | 900 € | |
| Anim'âge aux Tonnelles | 300 € | |
| ARSEP (Comité sourire espoir patience) | 150 € | |
| Association départementale des PEP | 150 € | |
| Croc'quete | 150 € | |
| Jeunesse au plein air | 150 € | |